Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260330-2026_03_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 30 MARS 2026

Date de convocation : 25 mars 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 11 Membres votants : 11

Le lundi trente mars à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, OLLIVIER Emeric, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : néant ;

Pouvoir : néant ;

Secrétaire de séance : BEGUEC Isabelle ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, KEATS Nassera, KERAUTRET Annick, LE BAIL Brigitte, DUHAU-MARMON Soizic.

N°2026-03-06 Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique du Rudonou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du Syndicat indiquant le nombre de délégués par commune ;
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant ;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Election délégués titulaires :

Résultat de dépouillement du 1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins	11
Bulletin(s) nul(s)	0
Bulletin(s) blanc(s)	2
Suffrages exprimés	9
Majorité absolue	6

Ont obtenu

HERVÉ Amaury	9 voix
BEGUEC Isabelle	9 voix

M. HERVÉ Amaury et Mme BEGUEC Isabelle ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260330-2026_03_06-DE

Election délégué suppléant :

Résultat de dépouillement du 1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins	11
Bulletin(s) nul(s)	0
Bulletin(s) blanc(s)	2
Suffrages exprimés	9
Majorité absolue	6

A obtenu

TILLY-LAUNAY Stéphane	9 voix

M. TILLY-LAUNAY Stéphane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 01/04/2026
De l'affichage le 01/04/2026